

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **41 (2014)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



des successions du pays où la personne décédée a eu son dernier domicile s'applique en cas de décès. Cette règle vaut désormais aussi pour les biens immobiliers. Mais le règlement prévoit également la possibilité de choisir par testament le droit successoral du pays dont on a la nationalité.

En principe, il convient de noter que le règlement de la succession (la répartition de l'héritage) et l'impôt sur les successions (le taux d'imposition appliqué) ne sont pas liés. Les explications susmentionnées concernent uniquement le règlement de la succession et non pas l'impôt sur les successions.

En ce qui concerne le dépôt du testament, nous recommandons en règle générale de contacter la représentation suisse à l'étranger (consulat ou ambassade) dont dépend le domicile. Dans certains cas, il est possible d'y déposer un testament. Si nécessaire, les représentations suisses communiquent aussi des adresses de notaires sur place. Si vous ne pouvez pas joindre l'ambassade par téléphone, vous pouvez vous renseigner auprès de la Helpline DFAE:

Direction consulaire, Helpline: tél.: +41 800 24-7-365, helpline@eda.admin.ch

SERVICE JURIDIQUE OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Les offres pour les jeunes de cet hiver

Camp de ski du Nouvel-An à Sedrun (GR) du 27 décembre 2014 au 5 janvier 2015

Cette populaire station de sport d'hiver dans les montagnes grisonnes a conquis les jeunes Suisses de l'étranger. Ce camp est devenu culte pour ceux qui veulent fêter le Nouvel-An à la neige!

Cours de langue à Berne et à Fribourg du 5 au 16 janvier 2015

Quatre cours de langue le matin, des activités communes l'après-midi et une famille d'accueil chaleureuse. Nous vous incitons à apprendre une langue nationale suisse – l'allemand ou le français.

Camp de Pâques à Davos du 5 au 12 avril 2015

À Pâques, nous passons une semaine à Davos où nous profitons des derniers jours de neige, à skis ou à snowboard. Des pistes exceptionnelles nous attendent pour le ski de printemps, serez-vous des nôtres?

Camp d'hiver pour les enfants de 8 à 14 ans

Notre camp de ski du Nouvel-An à Lantsch n'est pas encore totalement complet

Date: du samedi 27 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015

Nombre de places: 45

Coût du camp: CHF 900.-

Location de ski ou de snowboard: env. CHF 150.-

Inscription

Vous trouverez les informations détaillées sur les camps d'hiver et le formulaire d'inscription sur www.sjas.ch. Dans certains cas justifiés, des réductions sont accordées. Le formulaire correspondant peut être demandé sur le formulaire d'inscription. Sur demande, nous vous faisons volontiers parvenir notre brochure d'informations par courrier postal. Le camp d'hiver à Lantsch dans les Grisons est la seule offre de la FESE pour l'hiver 2014/15.

Camp d'été pour les enfants de 8 à 14 ans

Les inscriptions aux camps d'été seront ouvertes dès janvier 2015

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE, tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01

e-mail: sjas@aso.ch, www.sjas.ch

Offres de formation

Nous vous permettons de découvrir l'univers de la formation en Suisse. Vous êtes accueillis dans des familles d'accueil et pouvez visiter la Suisse par vos propres moyens avec l'abonnement général.

Vous trouverez plus d'informations concernant ces offres sur www.aso.ch ou sur www.swisscommunity.org.

Session fédérale des jeunes (du 10 au 16 novembre 2014)

En Suisse, la session du Parlement des jeunes est organisée exclusivement par des jeunes. Chaque année, une session a lieu au Palais fédéral, lors de laquelle les jeunes expriment leurs opinions sur des sujets d'actualité et leurs exigences vis-à-vis des décideurs en Suisse. La session des jeunes inclut toujours la participation de jeunes Suisses de l'étranger. C'est une possibilité unique de découvrir les coulisses de la politique suisse. Cette année, l'ordre du jour est consacré à la Suisse et l'Europe, au gaspillage alimentaire, à l'égalité des sexes et au racisme. Les débats s'annoncent passionnants. Si ces échanges vous intéressent, renseignez-vous au plus vite auprès de nous! www.aso.ch > rubrique Offres ou www.swisscommunity.org > rubrique Jeunesse

IMPRESSUM:
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 41^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Barbara Engel (BE), rédactrice en chef; Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «info.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.
TRADUCTION: CLS Communication AG
DESIGN: Herzog Design, Zurich
IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41 31 356 61 10, fax +41 31 356 61 01, PC 30-67 68-9.
E-mail: revue@aso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 26.08.2014

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

